



## Campagne de contrôle Import de denrées alimentaires d'origine non-animale 2015

La présente campagne de contrôle a été effectuée par des agents de la Division de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2015.

### 1. Champ d'application

L'objectif de cette campagne était le contrôle de la conformité des produits alimentaires d'origine non-animale lors de l'importation en provenance de pays tiers.

#### **Evaluation**

Les contrôles ont été effectués par des prélèvements des denrées alimentaires et des analyses de laboratoire subséquentes. La plus grande partie étaient des prélèvements physico-chimiques avec des analyses pesticides, les importations ciblées par d'autres domaines (bactériologie, matériaux de contact, irradiation...etc.) ayant été très rares en 2015.

### 2. Réglementation

- Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux;
- [http://www.securite-alimentaire.public.lu/professionnel/Importation/DOC\\_113/DOC-113-16-mise-a-jour-1er-juillet-2016.pdf](http://www.securite-alimentaire.public.lu/professionnel/Importation/DOC_113/DOC-113-16-mise-a-jour-1er-juillet-2016.pdf)

### 3. Les méthodes

Les contrôles effectués lors de l'importation sont de trois types :

- Les contrôles documentaires ;
- les contrôles d'identité ;
- Les contrôles physiques.

#### **Echantillonnage**

Contrôle de routine  
Contrôle renforcé

Division de la sécurité alimentaire	3, rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
FC/LZ/PH	29/07/2016	DOC-153 Rev02
		Page 1/7

## 4. Les résultats

En 2015, le nombre de contrôles renforcés (avec DCE (Document Commun d'Entrée) ou autre certificat requis) a subi une diminution de presque 50 % par rapport aux deux années précédentes (151 DCE comparé à 280 en 2013 et 287 en 2014, cf. Tableau 1).

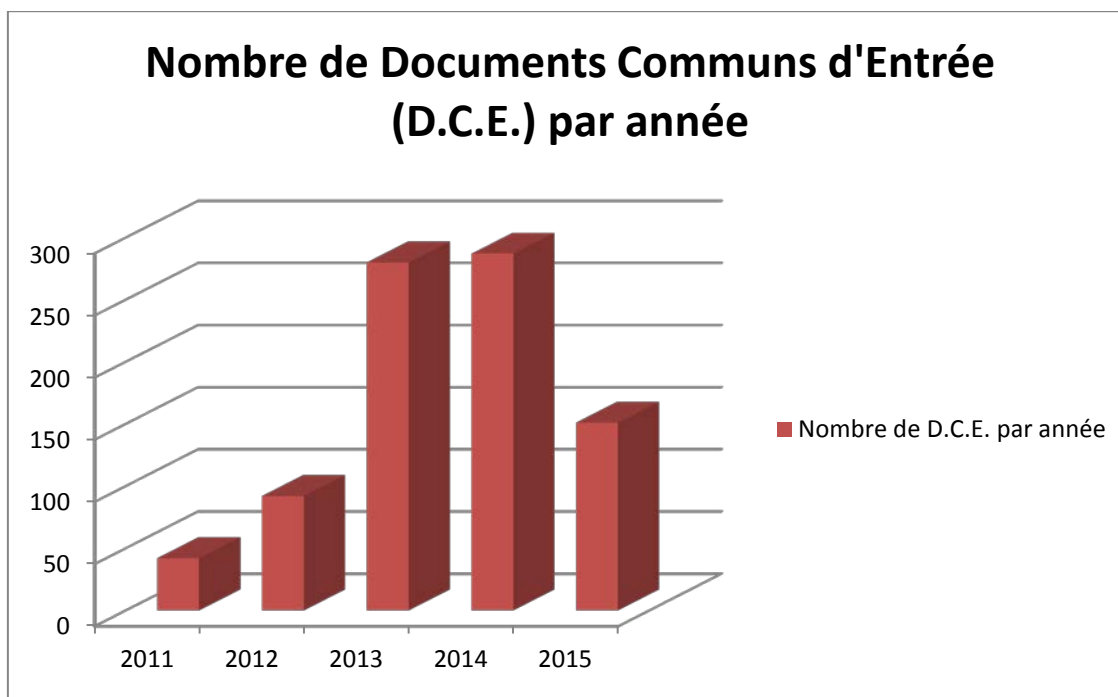


Tableau 1 : Nombre de Documents Communs d'Entrée par année

Il y a plusieurs explications :

- D'un côté les importations de fraises à partir d'Égypte ont continué à diminuer (comme déjà au cours de l'année 2014)
- Les importations de pois et d'haricots avec origine Kenya ont aussi diminuées
- À partir de juillet 2015, les haricots avec origine Kenya ont été enlevées de l'annexe I du 669/2009, n'étaient donc plus à contrôler dans le cadre du contrôle renforcé (cf. Tableau 2)
- À partir de janvier 2015, le coriandre et basilique avec origine Thaïlande avaient déjà été enlevés de l'annexe I du 669/2009, denrées pour lesquelles il y avait des importations régulières au Luxembourg (1 fois toutes les deux semaines)

Les fraises en provenance d'Égypte ainsi que les pois et d'haricots du Kenya ont été importées au Luxembourg avec en majeure partie comme destination finale le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Division de la sécurité alimentaire	3, rue des Primeurs L-2361 Strassen	(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
FC/LZ/PH	29/07/2016	DOC-153 Rev02
		Page 2/7

## Importations contrôle renforcé 2015 par mois selon l'origine et type de denrées

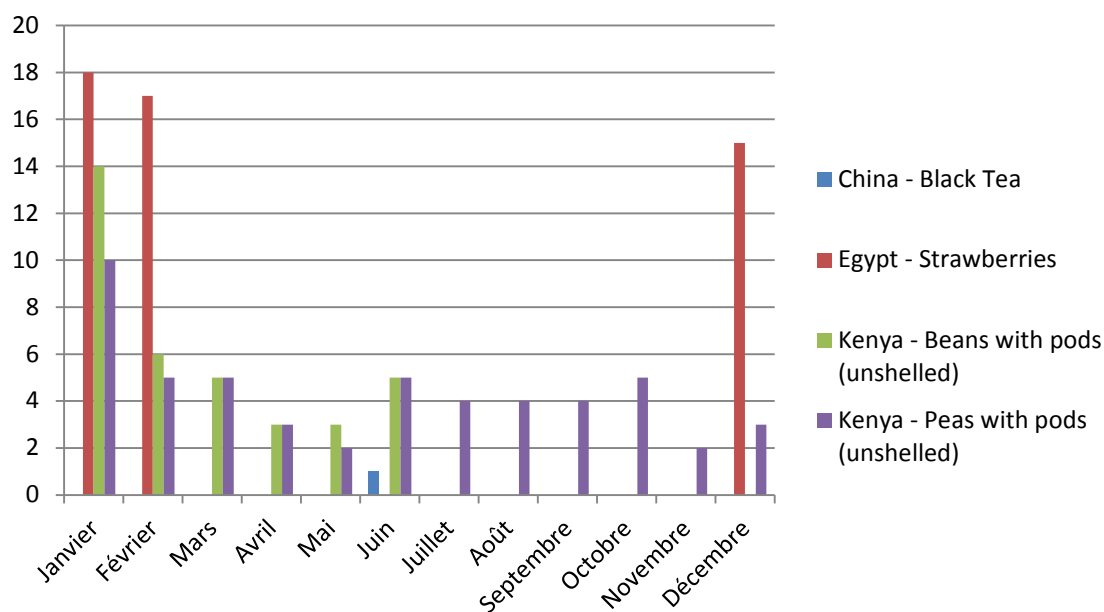


Tableau 2: Importations contrôle renforcé 2015 par mois selon origine et type de denrée

En 2015, la prise d'échantillons pour les contrôles à l'importation dans le cadre de l'application du règlement CE N° 882/2004 (contrôle de routine à l'importation), mis en place en 2013, a été poursuivie et surtout augmentée dans la deuxième partie de l'année (cf. Tableau 3).

En 2015, la plupart des prélèvements dans le cadre des contrôles renforcés ont été effectués sur les fraises, suivies par les haricots et les pois. Ceci est dû au fait que les importations de fraises ont eu lieu en grande quantité vers la fin de l'année, avec des grands envois de plusieurs tonnes de fraises. Les haricots et pois (origine Kenya) se sont établis comme importation régulière qui se fait pendant toute l'année. (Tableau 3)

## Nombre de prélèvements dans le cadre du contrôle renforcé en 2015 par denrée

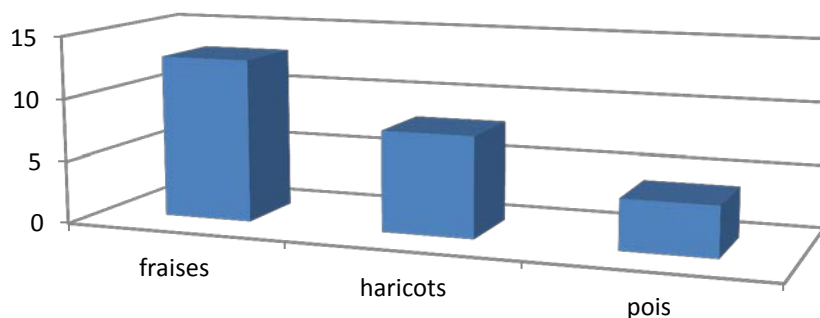
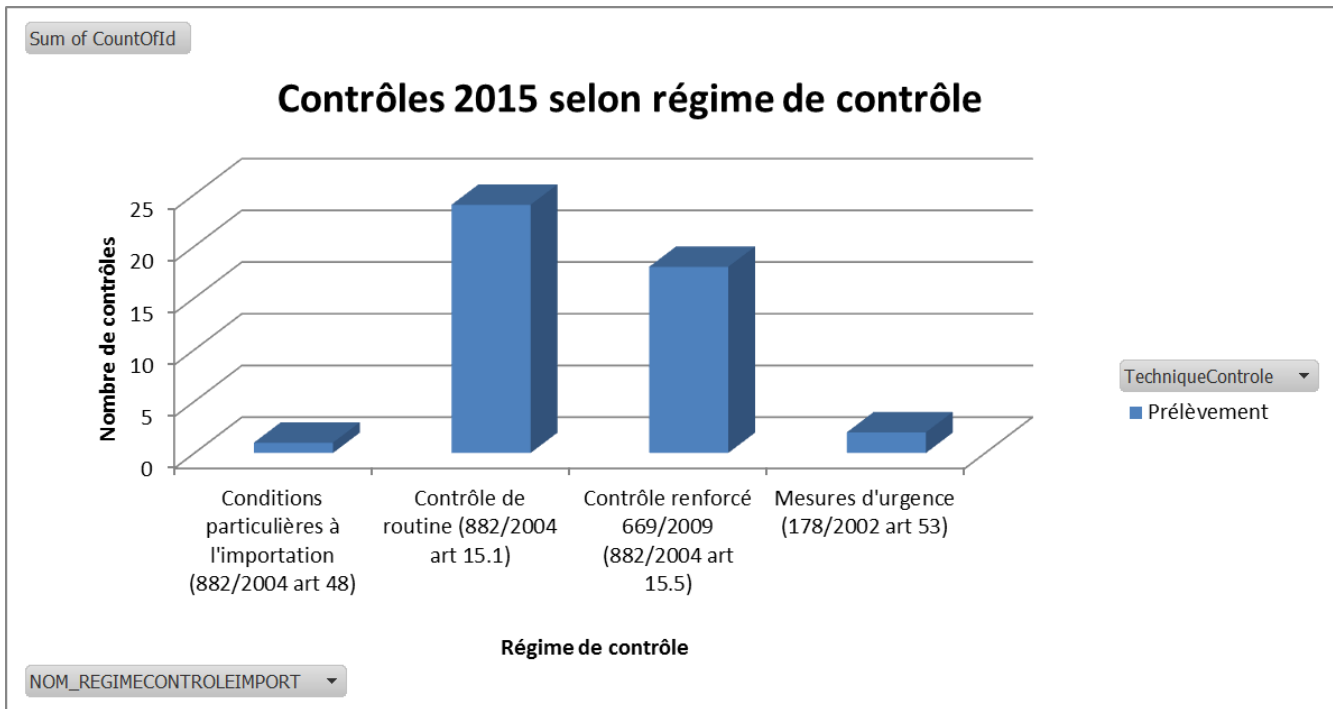


Tableau 3 : Nombre de prélèvements dans le cadre du contrôle renforcé en 2015 par denrée



**Tableau 4 : Nombre de prélèvements selon régime de contrôle en 2015**

Le tableau 4 montre le nombre de contrôles par régime de contrôle en 2015. En effet les contrôles de routine ont été pour la première fois plus nombreux que les contrôles renforcés.

En effet, comme le nombre de contrôles renforcés à effectuer diminue, les agents responsables pour l'importation sont tenus à effectuer plus de contrôles de routine (qui ne sont pas obligatoires, mais nécessaires pour faire le monitoring sur l'importation au Luxembourg).

Cette tendance va probablement se poursuivre dans les années à venir, car de plus en plus de denrées de l'annexe 1 du règlement 669/2009 (Contrôle renforcé) sont soumises à des mesures d'urgence (safeguard measures) où les Etats exportateurs sont d'avantage responsabilisés.

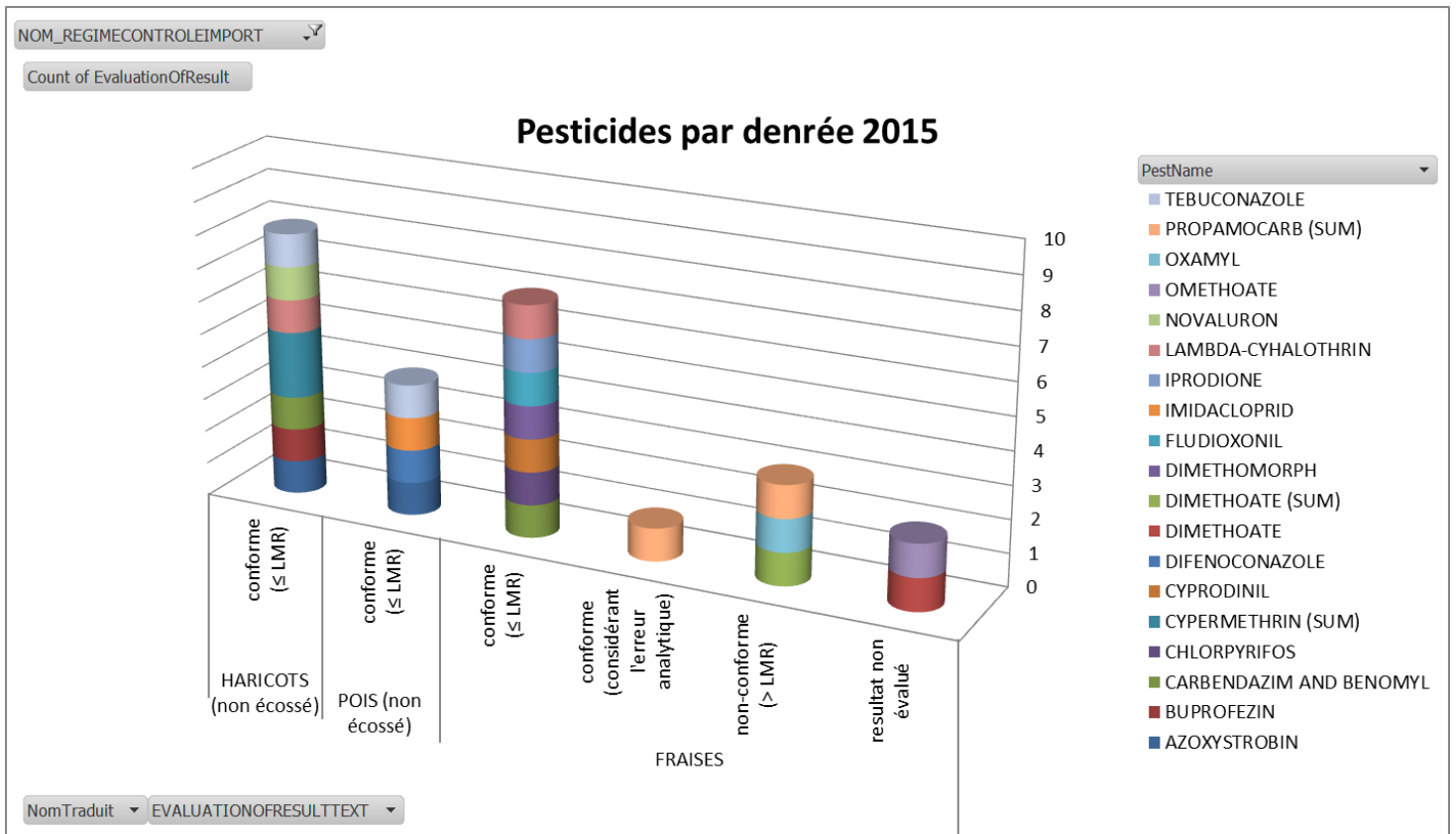


Tableau 5 : Pesticides par denrée 2015

Le Tableau 5 montre que les non-conformités des analyses pesticides sont survenues en 2015 que sur les fraises originaires d’Egypte, avec le DIMETHOATE, l’OXAMYL et le PROPAMOCARB (somme) comme pesticides ayant excédés les limites maximales autorisées.

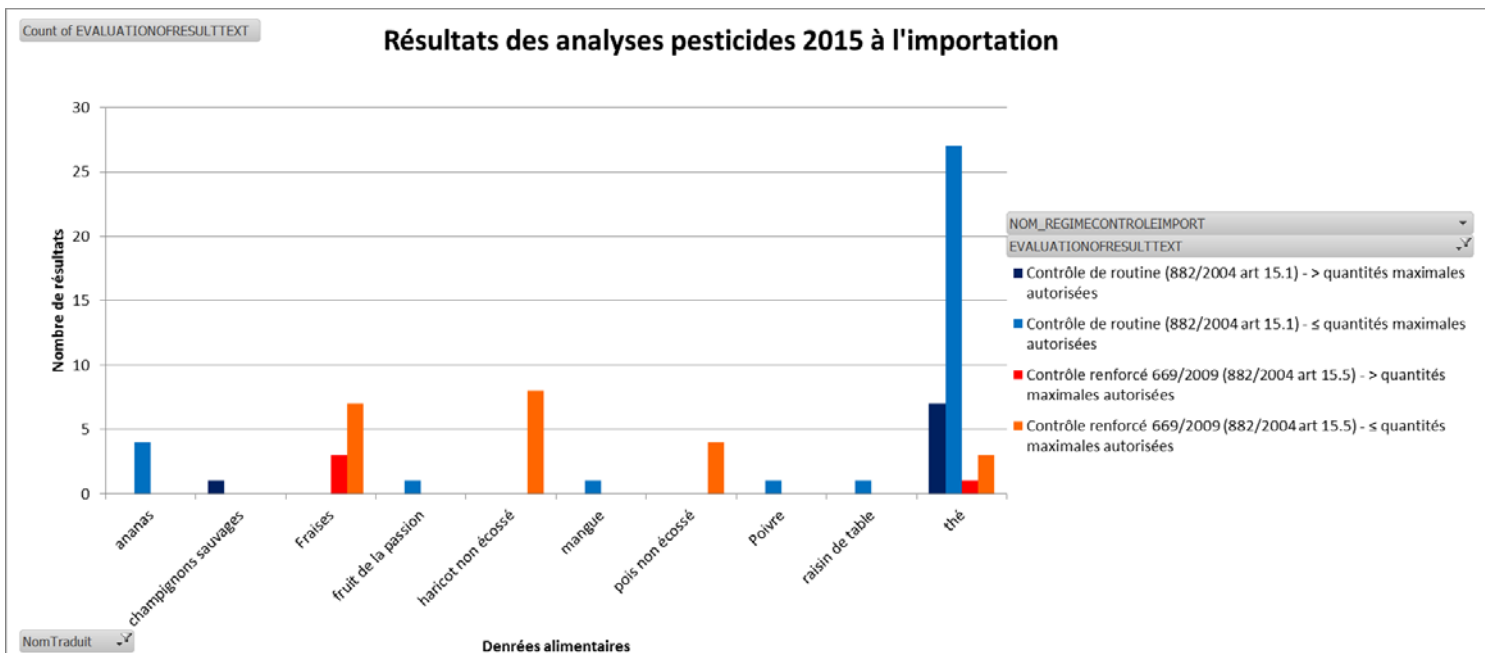


Tableau 6 : Résultat des analyses pesticides 2015 à l'importation

Le tableau 6 montre le nombre de résultats d’analyse selon le régime de contrôle. Ainsi, le thé a été contrôlé plus souvent dans le cadre du contrôle de routine que dans le cadre du contrôle renforcé.

Ananas, fruits de la passion, haricots mangues pois, poivre et raisins n'ont pas révélé de non-conformités à l'importation dans le cadre des analyses de résidus pesticides.

## **5. Conclusions**

- **Ressources mises en œuvre**



La permanence pour l'importation en dehors des heures de bureau a été garantie par SECUALIM pour 2015 et il en sera de même en 2016.



Du côté personnel, un agent de contrôle a intégré à partir de février 2015 le contrôle à l'importation. Il garantit en alternance avec un ingénieur la présence bureau de la Division de la sécurité alimentaire au Cargo Center Findel et effectue des prélèvements pour ce contrôle à l'importation.

- **Amélioration au niveau de la Division**

La présence pendant les heures de service à l'aéroport a été planifiée en 2014 et fut mise en œuvre en octobre 2015, avec le déménagement du Bureau SECUALIM / ASTA au Cargo Center au Bureau F-1042, plus approprié (i.e. accessibilité, taille, ameublement/ équipement)..

La Division de la sécurité alimentaire a entamé cette année sa coopération pour la mise en œuvre du « Single Window for Logistics », dont la coordination est assurée par le Ministère de l'Economie et la Direction de l'Administration des Douanes et Accises.

Division de la sécurité alimentaire		3, rue des Primeurs L-2361 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
FC/LZ/PH	29/07/2016	DOC-153 Rev02	Page 6/7

Division de la sécurité alimentaire		3, rue des Primeurs L-2361 Strassen	 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 <b>e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a></b>
FC/LZ/PH	29/07/2016	DOC-153 Rev02	<b>Page 7/7</b>